



RÉSOLUTION ADOPTÉE LORS DE L'ASSEMBLÉE DE SECTION DU 25 SEPTEMBRE 2024 DU PARTI SOCIALISTE LAUSANNOIS

L'ESPACE PUBLIC, UN BIEN COMMUN

1/2

Des mesures sont nécessaires pour une amélioration dans la durée de la situation dans l'espace public, et du sentiment de sécurité et de bien-être auquel chacune et chacun a droit. L'extension du dispositif socio-sanitaire doit aller de pair avec un dispositif sécuritaire pour protéger la santé, mieux accompagner et soigner les personnes toxicodépendantes et favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Le PSL entend que chacune et chacun puisse se sentir en sécurité en ville. Il craint que la dégradation du climat sécuritaire ne fragilise le dispositif socio-sanitaire et le consensus politique qui l'accompagne, dispositif essentiel et qui mérite d'ailleurs encore des développements.

Ainsi, il prend les engagements suivants :

1. Sécurité et lutte contre les infractions :

Sur le terrain, la police municipale doit consacrer davantage de temps au travail dans la rue, de manière régulière et dans la durée, assurant une présence visible qui prévienne la commission de délits, notamment du deal de rue, et assure son rôle de répression et de respect du règlement de police. Le travail de la police judiciaire doit être renforcé pour casser les réseaux et réduire le trafic de stupéfiants.

Le PSL appelle à l'organisation de nouvelles assises cantonales de la chaîne pénale, associant les acteur·ices socio-sanitaires : le traitement juridique des infractions liées à la drogue doit être renforcé et la lutte contre le deal doit redevenir une priorité cantonale.

2. Encadrement social :

Le travail social de rue et sanitaire à destination des personnes en situation d'addiction et marginalisées doit être renforcé au centre-ville, à la gare et dans les quartiers. Une réflexion et une évaluation sur la mise en place de critères d'accès aux ECS, notamment géographiques, qui sont en place dans la majorité des villes suisses, doit être menée.

Dans ce cadre et avec l'application de ces critères, le PSL est favorable au développement d'une structure spécifique d'accueil de nuit pour que les personnes toxicodépendantes sans domicile fixe puissent y dormir.

La précarité doit être combattue, notamment en favorisant l'intégration sur le marché du travail et la formation ainsi que l'accès au logement.

3. Information et prévention :

Tenant compte de l'importante consommation de drogues dans notre ville, notamment de crack et de cocaïne, des mesures de prévention en adéquation avec la politique cantonale en matière d'addiction doivent être prises. La présence d'équipes de santé sur le terrain est indispensable.

Les mesures d'accompagnement permettant aux personnes toxicodépendantes de réduire leur consommation et surtout les risques sont renforcées.

4. Approche coordonnée :

La coopération régulière entre services et organisations concernés par les enjeux de l'espace public doit se poursuivre et se renforcer au niveau communal. Une approche interrégionale doit être envisagée afin que des prestations et structures soient offertes ou renforcées dans d'autres villes.

Une réflexion au niveau cantonal concernant ces problématiques doit être menée afin d'éviter le simple déplacement du deal ou des personnes marginalisées dans d'autres communes ou régions du canton. La mutualisation d'initiatives et de bonnes pratiques doit être encouragée. Cette approche plus globale vise à assurer une prise en charge cohérente et efficace visant non seulement à protéger les populations plus vulnérables (toxicomanes, personnes marginalisées) ainsi qu'à prévenir toute éventuelle dégradation du vivre-ensemble dans l'espace public.

5. Monitoring :

Le PSL souhaite que les politiques publiques déployées fassent l'objet d'un suivi continu sous l'angle de la santé publique, de la fréquentation des structures sociales mais également de la situation sécuritaire (situation dans l'espace public, déploiement policier, action judiciaire et évolution du marché des produits stupéfiants).